



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6604

du 03/04/2018

**Demandes de Capital-périodes supplémentaire émanant du
Fonds de solidarité pour les établissements d'Enseignement
fondamental ordinaire organisés par la Fédération Wallonie-
Bruxelles**

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental ordinaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir
- Du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018
- Du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 02 mai 2018
- Date limite : 18 septembre 2018
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Fondamental – Capital périodes
– Pour cent de solidarité

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement de l'Enseignement fondamental ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Aux directeur(rice)s coordonnateur(rice)s de zones de l'Enseignement fondamental organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration : S.G.E.F.W.B.
Didier LETURCQ
Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nom et prénom	Téléphone	Email
VERHELST Mary-Christy	02/690.81.19	mary.verhelst@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Vous trouverez en annexe les documents relatifs (fichiers Excel) aux demandes de capital-périodes supplémentaire émanant du Fonds de solidarité.

Pour rappel, un pour cent du capital-périodes de chaque établissement d'Enseignement fondamental ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est affecté à un Fonds de solidarité en application de l'article 36 du Décret du 13 juillet 1998.

Le Fonds de solidarité dit "du pour cent" poursuit deux objectifs :

- * contribuer à un meilleur fonctionnement des écoles rencontrant des **difficultés exceptionnelles** ;
- * contribuer à l'appui aux Directions des écoles fondamentales grâce à des détachements de personnes-ressources.

Les écoles ou implantation(s) bénéficiant de l'encadrement différencié des classes 1 à 3, n'étant pas ponctionnées, ne peuvent introduire de demande d'intervention dans ce cadre.

Il est important de souligner que certains établissements pourraient **perdre un emploi ou un demi-emploi suite à la perception du pourcent de solidarité**. Pour ceux-ci, **le Service général accordera les moyens compensatoires nécessaires (avec un maximum de 2 périodes)** via le pour cent de solidarité à condition d'en faire la demande.

- Une première demande de capital-périodes supplémentaire dûment motivée peut être envoyée **au plus tard le 2 mai 2018**, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018. Les aides complémentaires octroyées en septembre ne le seront que pour cette période et **ne seront donc plus automatiquement accordées pour l'année scolaire entière**, ceci afin d'éviter une dispersion inutile des moyens.
- Une demande d'urgence pourra être introduite **entre le 1^{er} et le 7 septembre 2018** dans le cas d'une augmentation conséquente de la population scolaire et demandant un encadrement supplémentaire pour le bien-être des élèves.
Par « augmentation conséquente », il faut entendre :
 - en primaire, une augmentation d'au moins 5 % par rapport aux chiffres du 15 janvier 2018;
 - en maternelle, une augmentation significative permettant d'anticiper le renforcement de l'encadrement tel qu'il sera calculé au 1^{er} octobre 2018.

Cet encadrement sera octroyé pour le mois de septembre uniquement à condition qu'il puisse être maintenu dans le nouveau calcul d'encadrement du 1^{er} octobre 2018.

- Une dernière demande pourra être introduite **pour le 18 septembre 2018 au plus tard** pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2018.

Modalités d'introduction des demandes

Les **demandes complètes** seront envoyées **uniquement sur base d'un fichier informatisé (fichiers Excel)**, **en respectant les dates limites**, aux personnes suivantes :

1. Mary-Christy Verhelst, chargée de mission, Service des relations avec les établissements scolaires

mary.verhelst@cfwb.be

2. Directeur(trice) coordonnateur(trice) de votre zone (voir coordonnées en annexe 1)
3. Président(e) de votre zone (voir coordonnées en annexe 1)

Ce fichier **doit impérativement** être utilisé. Tout autre fichier (scanné, autre format, ...) **ne sera pas pris en compte**. Le fichier complété sera transmis au départ de **l'adresse courriel administrative** de l'établissement et **simultanément par e-mail** aux 3 instances reprises ci-dessus en le sauvegardant sous le nom « **N°fase – nom école – type de demande** »

Exemples : 1761 – EF Ferrière – demande 2 mai 2018
5021 – EFA Nivelles – demande d'urgence 2018

Documents à fournir

Demande pour le 2 mai 2018	Fichier Excel uniquement
Demande d'urgence (entre le 1 ^{er} et le 7 septembre 2018)	Fichier Excel uniquement
Demande pour le 18 septembre 2018	Fichier Excel + Le dossier provisoire « population au 30 septembre 2018 » du programme « PRIMVER » où apparaissent vos nombres d'élèves et la répartition des élèves par année d'étude + Le dossier « encadrement » au 01/09/2018

Attribution des périodes

La dévolution des périodes se fera par le service des relations avec les établissements et les Directeur(rice)s coordonnateur(rice)s de zone(s) sous le contrôle du Directeur général adjoint en collaboration avec les Président(e)s de zone de l'enseignement fondamental :

1. Les heures disponibles seront réparties entre les divers établissements **sur la base de critères d'attribution et de la motivation de chaque demande** pour autant qu'elle rencontre un ou plusieurs objectifs définis ci-dessus.

2. Le Directeur général adjoint en lien avec le service des relations avec les établissements et les Directeur(rice)s coordonnateur(rice)s de zone(s) distribuera les périodes sollicitées dans le cadre des demandes d'urgence **sur base de données objectivables et contrôlables.**

3. **Durant le courant du mois de septembre**, le Directeur général adjoint en lien avec le service des relations avec les établissements, Directeur(rice)s Coordonnateur(rice)s de Zone(s) et les Président(e)s de zone(s) de l'enseignement fondamental collaboreront à la détermination de l'affectation des heures **à nouveau disponibles au 1^{er} octobre 2018** en fonction des situations spécifiques liées à la rentrée scolaire ou aux difficultés d'organisation au sein des établissements **pour l'année scolaire entière.**

4. **Ne seront pas prises en compte :**
 - les demandes de périodes pour les cours d'éducation physique;
 - les demandes de périodes pour les cours de seconde langue;
 - les demandes de périodes pour les cours de RLMOD;
 - les demandes de périodes pour les cours de CPC;

Seules les demandes complètes introduites conformément aux dispositions de la présente circulaire seront recevables.

La répartition des heures de solidarité sera communiquée par courrier à toutes les directions **qui sont tenues d'en informer leur chef d'établissement** :

- à la mi-juin 2018 pour les demandes introduites au 2 mai 2018
- à la mi-septembre 2018 pour les demandes d'urgence
- à la mi-octobre 2018 pour les demandes introduites au 18 septembre 2018.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

ANNEXE 1

Liste des Directeurs Coordonnateurs de zone

Madame VANDERHEIDEN Renelde Directrice Coordonnatrice Zones 1 et 2 renelde.vanderheiden@cfwb.be	Madame SLOTA Isabelle Directrice Coordonnatrice Zones 4, 5 et 7 isabelle.slota@cfwb.be
Monsieur PERAZZO Gianni Directeur Coordonnateur Zones 3 et 6 gianni.perazzo@cfwb.be	Monsieur DEBAISIEUX Frédéric Directeur Coordonnateur Zones 8, 9 et 10 frederic.debaisieux@cfwb.be

Liste des Présidents de zone

Monsieur De Weerd Christian Président de la zone 1 christiandeweerd@outlook.com	Madame LECLERCQ Isabelle Présidente de la zone 2 dirfond.waterloo@gmail.com
Madame JOCKIR Claire Présidente de la zone 3 athenee.fond@gmail.com	Monsieur CROUGHS Pascal Président de la zone 4 arefondamental@gmail.com
Monsieur ZIGER Jean-Michel Président de la zone 5 jmziger@hotmail.com	Madame TONDU Jocelyne Présidente de la zone 6 info@ecoledemettet.be
Monsieur COLLIGNON David Président de la zone 7 direction@ecoledumiroir.eu	Madame BATTILANA Isabelle Présidente de la zone 8 decrolysf@hotmail.com
Madame MAES Véronique Présidente de la zone 9 carinedestatte@gmail.com	Madame ROBIN Claire Présidente de la zone 10 clarembauclair@yahoo.fr

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité

Période du 01/09/2018 au 30/09/2018

FASE école		ZONE	#N/A	DIRECTION	#N/A
------------	--	------	------	-----------	------

ECOLE	#N/A
-------	------

TEL.1	#N/A	TEL.2	#N/A	COURRIEL	#N/A
-------	------	-------	------	----------	------

CARACTERISTIQUE DE RECOMPTAGE	
-------------------------------	--

IMMERSION LINGUISTIQUE	
------------------------	--

COMMUNE SOUMISE AU STATUT LINGUISTIQUE SPECIAL	
--	--

ECOLE EN ZONE A TENSION DEMOGRAPHIQUE	
---------------------------------------	--

DATE D'INSCRIPTION AU PLAN DE PILOTAGE	
--	--

AUTRES ECOLES DE L'ENTITE

DASPA ORGANISE DANS L'ECOLE	
-----------------------------	--

ENC. DIFFERENCIE 2017-2018		
Impl.	Classe ED	Périodes ED reçues
A		
B		
C		
D		

AIDES RECUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019		
FONCTION	CHARGE	NBR POSTES

COMPTAGE GROUPE / SEPRE	
Impl.	GROUPE / SEPRE
A	
B	
C	
D	

POPULATION MATERNELLE AU 30 SEPTEMBRE 2017		
Implantation	Nb élèves	Nombre d'emplois
Impl. A		
Impl. B		
Impl. C		
Impl. D		

POPULATION au 15 JANVIER (élèves physiques)												
Implantation	M1	M2	M3	MATERNEL	P1	P2	P3	P4	P5	P6	PRIMAIRE	TOTAL
Impl. A				0							0	0
Impl. B				0							0	0
Impl. C				0							0	0
Impl. D				0							0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COMPLEMENT DE DIRECTION AU 01/09/2018	périodes
---------------------------------------	----------

RECAPITULATIF - PERIODES AU 1er SEPTEMBRE 2018					
Implantations	Cap.-périodes brut	Périodes art.36 cédées	Périodes P1P2	Périodes ALE	Périodes 2ème langue

Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité


Période du 01/09/2018 au 30/09/2018

#N/A


	Périodes de solidarité (art. 36) - MOTIF(S) DE LA DEMANDE	PERIODES DEMANDEES	
		MIN	MAX
1.			
2.			
3.			
TOTAL		0	0

Détaillez votre demande ici.

Ce classeur est protégé car certaines cellules contiennent des formules afin de réduire les risques d'erreurs et d'éviter un encodage fastidieux. Certaines cellules ne vous sont donc pas accessibles (elles se complètent automatiquement).

 Ces cellules doivent **obligatoirement** être complétées.

 Ces cellules ne doivent être complétées que si le contexte le justifie.

 Les cellules qui présentent un petit triangle rouge dans leur coin supérieur droit affichent une info-bulle d'aide lorsqu'on les survole avec la souris.

En cas de problème ou pour toute information, veuillez contacter :

* Mary Verhelst (0477/90 22 25)

* Votre directeur(trice) coordonnateur(trice)

* Gianni Perazzo (02/690 82 88 ou 0497/17 33 67), si votre problème est d'ordre informatique

Demande D'URGENCE de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité
Période du 01/09/2018 au 30/09/2018

FASE école		ZONE	#N/A	DIRECTION	#N/A
------------	--	------	------	-----------	------

ECOLE	#N/A	#N/A
-------	------	------

TEL.1	#N/A	TEL.2	#N/A	COURRIEL	#N/A
-------	------	-------	------	----------	------

CARACTERISTIQUE DE RECOMPTE	
-----------------------------	--

AUTRES ECOLES DE L'ENTITE

IMMERSION LINGUISTIQUE	
------------------------	--

COMMUNE SOUMISE AU STATUT LINGUISTIQUE SPECIAL	
--	--

ECOLE EN ZONE A TENSION DEMOGRAPHIQUE	
---------------------------------------	--

--

DATE D'INSCRIPTION AU PLAN DE PILOTAGE	
--	--

DASPA ORGANISE DANS L'ECOLE	
-----------------------------	--

ENCADREMENT DIFFERENCIE AU 01/09/2018		
Impl.	Classe	Pér. ED
A		
B		
C		
D		

ENCADREMENT MATERNEL AU 1er OCTOBRE 2017		
Impl.	él.	Nombre d'emplois
A		
B		
C		
D		
TOTAL		0 emploi(s)

POPULATION AU 15 JANVIER 2018			
Impl.	Mat.	Prim.	TOTAL
A			0
B			0
C			0
D			0
TOTAL		0	0

POPULATION AU 1er SEPTEMBRE 2018 (élèves physiques)												
Implantation	M1	M2	M3	MATERNEL	P1	P2	P3	P4	P5	P6	PRIMAIRE	TOTAL
Impl. A				0							0	0
Impl. B				0							0	0
Impl. C				0							0	0
Impl. D				0							0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECOMPTE AU 1er OCTOBRE	
-------------------------	--

Diff. 15 janvier ↔ 1er septembre : #DIV/0!

COMPLEMENT DE DIRECTION au 01/10/2018		périodes
---------------------------------------	--	----------

AIDES RECUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019		
FONCTION	CHARGE	NBR POSTES

COMPTAGE GROUPE / SEPRE	
Impl. A	
Impl. B	
Impl. C	
Impl. D	

RECAPITULATIF - PERIODES AU 1er OCTOBRE 2018					
Implantations	Cap.-périodes brut	Périodes art.36 cédées	Périodes P1P2	Périodes ALE	Périodes 2ème langue

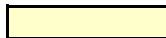
Demande D'URGENCE de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité
Période du 01/09/2018 au 30/09/2018

#N/A


	Périodes de solidarité (art. 36) - MOTIF(S) DE LA DEMANDE	PERIODES DEMANDEES	
		MIN	MAX
1.			
2.			
3.			
	TOTAL	0	0

Détaillez votre demande ici.

Ce classeur est protégé car certaines cellules contiennent des formules afin de réduire les risques d'erreurs et d'éviter un encodage fastidieux. Certaines cellules ne vous sont donc pas accessibles (elles se complètent automatiquement).

 Ces cellules doivent **obligatoirement** être complétées.

 Ces cellules ne doivent être complétées que si le contexte le justifie.

 Les cellules qui présentent un petit triangle rouge dans leur coin supérieur droit affichent une info-bulle d'aide lorsqu'on les survole avec la souris.

En cas de problème ou pour toute information, veuillez contacter :

* Mary Verhelst (0477/90 22 25)

* Votre directeur(trice) coordonnateur(trice)

* Gianni Perazzo (02/690 82 88 ou 0497/17 33 67), si votre problème est d'ordre informatique

Demande de périodes supplémentaires émanant du Fonds de solidarité
Période du 01/10/2018 au 30/06/2019

FASE école		ZONE	#N/A	DIRECTION	#N/A
------------	--	------	------	-----------	------

ECOLE	#N/A	#N/A
-------	------	------

TEL.1	#N/A	TEL.2	#N/A	COURRIEL	#N/A
-------	------	-------	------	----------	------

CARACTERISTIQUE DE RECOMPTAGE	
-------------------------------	--

IMMERSION LINGUISTIQUE	
------------------------	--

COMMUNE SOUMISE AU STATUT LINGUISTIQUE SPECIAL	
--	--

ECOLE EN ZONE A TENSION DEMOGRAPHIQUE	
---------------------------------------	--

DATE D'INSCRIPTION AU PLAN DE PILOTAGE	
--	--

AUTRES ECOLES DE L'ENTITE

DASPA ORGANISE DANS L'ECOLE	
-----------------------------	--

POPULATION au 15 janvier (élèves physiques)			
Implantation	Maternel	Primaire	TOTAL
A			0
B			0
C			0
D			0
TOTAL	0	0	0

ENCADREMENT DIFFERENCIE AU 1er SEPTEMBRE		
Implantation	Classe ED	Périodes ED reçues
A		
B		
C		
D		

POPULATION au 15 septembre (élèves physiques)													
Implantation	M1	M2	M3	MATERNEL	P1	P2	P3	P4	P5	P6	PRIMAIRE	TOTAL	
Impl. A				0							0	0	
Impl. B				0							0	0	
Impl. C				0							0	0	
Impl. D				0							0	0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

RECOMPTAGE AU 1er OCTOBRE	
---------------------------	--

COMPLEMENT DE DIRECTION au 01/10		périodes
----------------------------------	--	----------

Diff. 15 janvier ↔ 30 septembre : #DIV/0!

AIDES RECUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019		
FONCTION	CHARGE	NBR POSTES

COMPTAGE GROUPE / SEPRE	
Impl. A	
Impl. B	
Impl. C	
Impl. D	

RECAPITULATIF - PERIODES AU 1er OCTOBRE					
Implantations	Cap.-périodes brut	Périodes art.36 cédées	Périodes P1P2	Périodes ALE	Périodes 2ème langue

Demande de périodes supplémentaires émanant du fonds de solidarité

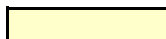
Période du 01/10/2018 au 30/06/2019

#N/A

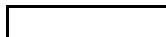
	Périodes de solidarité (art. 36) - MOTIF(S) DE LA DEMANDE	PERIODES DEMANDEES	
		MIN	MAX
1.			
2.			
3.			
	TOTAL	0	0

Détaillez votre demande ici.

Ce classeur est protégé car certaines cellules contiennent des formules afin de réduire les risques d'erreurs et d'éviter un encodage fastidieux. Certaines cellules ne vous sont donc pas accessibles (elles se complètent automatiquement).

 Ces cellules doivent **obligatoirement** être complétées.

 Ces cellules ne doivent être complétées que si le contexte le justifie.

 Les cellules qui présentent un petit triangle rouge dans leur coin supérieur droit affichent une info-bulle d'aide lorsqu'on les survole avec la souris.

En cas de problème ou pour toute information, veuillez contacter :

* Mary Verhelst (0477/90 22 25)

* Votre directeur(trice) coordonnateur(trice)

* Gianni Perazzo (02/690 82 88 ou 0497/17 33 67), si votre problème est d'ordre informatique